

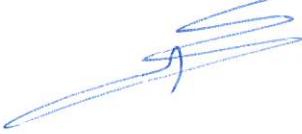


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

2026/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 5 JANVIER 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 12 JANVIER A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire .
DATE D'AFFICHAGE 5 JANVIER 2026	Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	Pouvoirs : Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline M. LANSARD RUIZ Pierre donne pouvoir à Madame L'HOMME Céline Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à M. LELEU Pascal
PRÉSENTS : 13	
VOTANTS : 16	
QUORUM ATTEINT	
OBJET : Recrutement d'un vacataire	Absents : M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme Madame MAURI Fabienne a été élue Secrétaire de séance. VU le Code général des collectivités territoriales, VU le Code général de la fonction publique, Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

DATE DE CONVOCATION	En vue de pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :
5 JANVIER 2026	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement pour exécuter un acte déterminé ; - recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la Collectivité ; - rémunération attachée à l'acte.
DATE D'AFFICHAGE	Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de recruter un vacataire pour assurer la bonne mise en œuvre du dispositif Orchestre à l'école lors de la séance du jeudi (cours par instruments), laquelle se déroule durant la pause méridienne de 12 h 45 à 13 h 45, pour une durée d'une heure hebdomadaire à compter du 1 ^{er} février 2026.
EN EXERCICE : 19	Il est également proposé aux élus que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 € .
PRÉSENTS : 13	
VOTANTS : 16	
QUORUM ATTEINT	CONSIDERANT que la rémunération interviendra après service fait,
OBJET : Recrutement d'un vacataire	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ,
	- DECIDE :
	<ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour une durée d'une heure hebdomadaire à compter du 1^{er} février 2026. • de fixer la rémunération de chaque vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la Commune.
	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,	 Émeline BOURDAT BRISSEAU
	La Secrétaire de séance,  Fabienne MAURI